



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/19

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUICHE – Vincent VANDEN TORREN – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Sébastien HOGUET

Étaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

Était absente :

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 15 et 29 Mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 24 voix** (Monsieur André RUCHOT, Monsieur Bruno DESRUMAUX, Monsieur Nicolas COUSSEMENT, Madame Valérie INVERSIN n'ont pas pris part au vote);

Accusé de réception en préfecture
062169097202304171 DELIB-2023-19
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

- 1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée aux associations sportives pour l'année 2023 comme suit :

Associations	Subventions 2023
Billard Club Libercourtois	1 000 €
Club Country The Quater Horse	300 €
Club des Pongistes Libercourtois	1 800 €
Gym d'entretien pour adultes	500 €
Identita dance	1 500 €
Judo Club Fujiyama Libercourt	6 500 €
Le Volant Libercourtois	1 200 €
Les amis de la pétanque Libercourtoise	400 €
Gym Sénior	0 €
Libercourt Handball Club	7 500 €
Liberty Fun	700 €
Tennis club libercourtois	150 €
The Girls Compagny	500 €
UNSS	1 000 €
OMS	3 000 €
Vice Versa	2 500 €

- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif – compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **17 AVR. 2023**

La secrétaire de séance,
Valérie INVERSIN



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

Date de publication : 17 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230417-DELIB-2023-19-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023